

Am 10a
Article 18.1

Projet de loi n°

AMENDEMENT

ARTICLE 18.1

L'amendement coté Am a a été adopté.

Par conséquent, il porte maintenant la cote Am 10.

Am b
Art 20
(art 61)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 170

**LOI MODERNISANT LE RÉGIME JURIDIQUE APPLICABLE AUX PERMIS
D'ALCOOL ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
EN MATIÈRE DE BOISSONS ALCOOLIQUES**

Article 20 (article 61 de la Loi sur les permis d'alcool)

À l'article 20 du projet de loi, remplacer, dans le troisième alinéa de l'article 61 de la Loi sur les permis d'alcool proposé « avisé » par « consulté ».

Retiré
C.P.